Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 5 Mars 1913. — No. 18

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Le Groupe Francais du Manitoba

Monsieur L. A. Delorme, avocat de Winnipeg, nous adresse l'intéressante brochurette qu'il vient de publier, et qu'il intitule: "Quelques notes et réflexions relatives au problème de l'immigration française et la survivance de notre race dans cette province." L'auteur nous invite à donner, nous aussi, notre opinion sur ce problème.

Bien volontiers. D'autant plus volontiers que M. Delorme touche là un sujet dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs et qui nous valut même un jour toute une hottée de propos désobligeants de la part de certains confrères de l'Est Ces messieurs, qui n'ont jamais mis les pieds dans cette province, nous firent clairement comprendre qu'ils connaissaient mieux que nous le problème de la vie française dans l'Ouest, et que nous avions tout bonnement la berlue.

Au reste, tout comme M. Delorme aujourd'hui, j'étais tard venu dans le débat. Bien avant nous des hommes d'une certaine clairvoyance et d'une certaine autorité, comme Sir Geo. E Cartier et Mgr Taché, avaient déjà dans leur temps pesé les avantages et les désavantages de la colonisation française du Manitoba, et ils en étaient arrivés à la conclusion que cette colonisation était désirable. Ils conseillèrent à la province Québec d'envoyer dans l'Ouest les familles prises du désir d'émigration. Ils voulaient fonder ici une grande province française, dont le rôle eut été de faire pendant à Québec et tenir en équilibre l'axe de la Confédération canadienne.

Cette œuvre préconisée par Cartier et Mgr Taché fut comprise par quelques hommes, qui en firent leur pensée dominante, la foi de leur vie. A leurs yeux la création d'une province française à l'ouest du lac Supérieur se recommandait par plusieurs raisons impérieuses, et intimement liées les unes aux autres. Cette province française devait arrêter, ou au moins entraver, l'émigration de milliers de Canadiens aux Etats-Unis, terre étrangère, que le curé Labelle appela plus tard le "cimetière de notre nationalité"; elle devait recevoir de nombreuses et vaillantes populations agricoles de France, de Belgique et de Suisse, qui jetaient à cette [illegible] yeux du côté du Canada; elle devait continuer le rôle d'évangélisation que la Providence a manifestement dévolu à la race française en Amérique; elle devait, grâce aux qualités de justice, de loyauté, de sympathie, qui forment le fond de l'âme française, servir de lien entre les autres races et contribuer très efficacement à créer l'unité nationale canadienne; elle devait, enfin, servir d'appoint à la province de Québec aux jours des luttes parlementaires

Un mandement des évêques de la province de Québec, daté de 1871, recommandait le Manitoba à nos compatriotes en invoquant la raison religieuse, la raison sociale, la raison politique, la raison nationale, la raison historique, la raison d'intérêt matériel.

Malgré tout cela, des influences, assurément très respectables, mais fort étroites, combattirent de toutes leurs forces le mouvement. Et chaque fois qu'on a voulu reprendre cette campagne, la même déplorable et aveugle hostilité s'est manifestée contre nous. En vain notre courageuse phalange de colonisateurs disait: "Messieurs, nous ne cherchons pas à déraciner du sol natal les Canadiens-français qui sont prospères et qui sont bien installés dans vos admirables paroisses bas-canadiennes. Notre propagande ne s'adresse qu'à ceux qui ont décidé ou sont forcés de quitter la province de Québec." Les contradicteurs ne voulaient rien entendre; et ils continuèrent de s'opposer aux efforts des hommes de l'Ouest. Ça dure encore.

Qui dira jamais le tort que l'entêtement de tous ces honnêtes myopes a fait à notre race !

***

Cette œuvre, qui fut l'objet d'une si persistante contradiction, a cependant réussi dans une bonne mesure. Les choses auraient pu, auraient dû, hélas, aller bien mieux Elles auraient pu, aussi, aller beaucoup plus mal.

Malgré l'immigration étrangère, malgré nos vicissitudes, malgré notre question scolaire, c'est, en fin de compte, le succès qui tranche ici victorieusement sur les épreuves.

Il faut croire, et nous croyons fermement, à la survivance du groupe français du Manitoba.

Nous sommes plus nombreux, mieux outillés, mieux organisés que nous ne l'avons jamais été dans le passé. Nous avons une forte organisation paroissiale, tissée sur la province avec une véritable stratégie; la tête de cette organisation paroissiale, la Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface, est elle-même d'une puissance qui fait notre orgueil et notre sécurité. Nous avons un grand collège classique, des académies, des couvents, des écoles où, Dieu merci, le français est encore enseigné, et le sera toujours !

Nous avons notre place dans les affaires. Notre classe agricole est prospère.

Au point de vue politique nous exerçons, quand nous savons nous unir, un contrôle si important qu'il nous étonne nous-mêmes. Grâce à la distribution de nos divers groupes de paroisses nous infusons la sagesse à une bonne douzaine de députés. Quand on a ainsi le droit de poser des conditions à douze hommes sur une législature de quarante-deux membres, on a le droit de se considérer comme autre chose que des feuilles mortes roulées par le vent.

C'est dire qu'on peut en toute honnêteté encourager la colonisation française de notre province.

Cette colonisation, avouons que nous l'avons trop négligée depuis une dizaine d'années. Reprenons-nous donc avec une activité nouvelle. Demandons aux gouvernements de nous aider en nommant de bons agents—des agents qui connaîtront leur affaire, qui auront de la tenue, qui pourront expliquer à leurs auditoires la situation telle qu'elle est, et telle qu'on peut la faire. Il y a, même à cette heure tardive, tout un travail à faire dans la province de Québec, dans la Nouvelle-Angleterre, en Europe.

Il faudrait ensuite grouper ces immigrants avec méthode, suivant leurs aptitudes, leurs ressources et leurs goûts.

Une société de colonisation, sur le mode de celles de la Saskatchewan et de l'Alberta, rendrait, sous ce rapport, les plus grands services.

Quant à la formation d'une compagnie qui se chargerait d'acquérir des terres et de les revendre ensuite aux colons, c'est un projet qui demande d'être étudié avec une grande attention et d'être bien mûri. C'est une affaire d'envergure. Pour la faire accepter comme un grand effort patriotique il faudrait y intéresser tout ce que le Manitoba français compte de responsable au triple point de vue de l'argent, de l'influence et de l'intégrité. Le bureau de direction devrait être d'une qualité et d'une compétence telles qu'il inspirerait nécessairement la confiance.

Suivant nous, il ne s'agirait pas tant de faire de gros profits comme de créer un irrésistible mouvement vers nous. Des actionnaires qui seraient mûs par un patriotisme profond, qui auraient conscience d'être les artisans d'une œuvre de salut, qui voudraient contribuer à une grande croisade nationale, se contenteraient d'un dividende simplement raisonnable s'ils savaient par ce sacrifice *emporter le morceau*, c'est-à-dire nous amener ici quarante ou cinquante mille compatriotes. Il y a, croyons-nous, assez de braves cœurs parmi nous pour envisager sous cet angle un tel projet.

Et en attendant que s'accomplissent d'aussi formidables réalités, serrons nos rangs; soyons unis dans la défense de nos droits politiques et religieux; soyons attentifs à nos affaires; soyons travailleurs; aimons notre belle langue française; ayons le culte de nos vieilles traditions d'honneur, de probité et de courtoisie; soyons, en un mot, de vrais gentilshommes français. Et vous verrez que si nous accumulons, tel un rempart, un pareil bagage de mérites, nos ennemis prendront du temps avant de passer l'éponge sur le Manitoba français.

NOEL BERNIER.

L'AGRICULTURE SCOLAIRE

Monsieur le Directeur.

Je ne suis pas partisan,—par conviction, par principe, par expérience,—de l'intervention monopolisatrice de l'Etat parlementaire, c'est-à-dire des partis 'politiques", dans le domaine familial [illegible] l'ingérence bureaucratique, administrative, ministérielle d'un "Département" politique quelconque dans l'Education. L'Education est par essence, la propre sphère de la liberté des pères et mères de famille, des contribuables, ayant droit, comme tels, au retour proportionnel, pour l'école, des taxes exigées par les autorités publiques.

***

Cependant, pour la première fois, peut-être, depuis vingt ans, je dois applaudir, sans réserve à l'excellente initiative que vient de prendre, au nom du gouvernement, M. G. R. Coldwell, collègue de Sir R. P. Roblin.

En se décidant à faire en sorte, qu'avec le concours officiel, chaque école rurale devienne une école rurale d'agriculture le ministre inaugure un régime, une amélioration de la plus haute importance,—au point de vue social.

Il y a longtemps que ce régime aurait dû être introduit, dans l'intérêt, bien compris, des jeunes générations, dont les campagnes sont les conservatoires, les pépinières productrices, les "Séminaires" perpétuels. Le "paysan", c'est le "pays". L'école rurale doit former des "paysans", fournir au pays son élément vital, base sociale du pays,—sans lequel le pays ne vivrait pas.

C'est la campagne qui produit les "hommes" de travail, de courage, de vertu, les hommes sains et vigoureux, les "citoyens" les "citoyennes" de l'avenir.

Les grandes villes sont incapables de produire la race vitale. Elles la consument, la détruisent, sans la remplacer.

Le plan d'agriculture scolaire que M. Watson vient d'exposer devant l'Association horticulturale du Manitoba, mérite donc une approbation complète.

En intéressant, dès les bancs de l'école primaire, l'enfant des "paysans" à la vie agricole, on imprimera au développement de la vie rurale un essor d'où sortiront nécessairement des progrès considérables. On fera pénétrer plus profondément dans l'âme, l'esprit, le cœur de l'enfant, les racines de l'attachement au sol, aux champs, aux pays. Plus ces racines seront fortes, vivaces, moins l'enfant des champs ira se perdre dans les villes; mieux il résistera à leurs funestes séductions; mieux il comprendra, appréciera, l'énorme avantage de la vie de "paysans", de la vie en pleine nature, de la vie de liberté saine et morale,—loin des tentations de tous genres dont les grandes villes sont le centre.

***

Que l'on mette donc ce plan de progrès véritable en exécution, par étapes rationelles, avec méthode, avec soin, jusque dans les détails: instructions, suggestions, fournitures de semences, de plants et de plantes, etc., tout cela, pour l'école rurale, est peut-être plus important que le luxe du mobilier scolaire et des constructions prétentieuses visant à faire de l'école un monument.

***

Que chaque école rurale ait, autour d'elle, un vrai "champ d'expériences" agricoles. Que chaque instituteur, institutrice, se préoccupe de l'éducation *agricole*, avec le même zèle que celui qui veille à l'éducation intellectuelle et morale de l'enfant.

Que toutes les Commissions Scolaires rurales, surtout, prennent à cœur,—en mains tenaces et robustes,—l'agriculture scolaire destinée à réformer, peu à peu, l'agriculture générale, trop arriérée au point de vue des méthodes rationnelles, scientifiques, pratiques.

Que l'inspection scolaire attache à cette amélioration une importance méritée, méritoire, égale tout au moins à l'importance qu'elle donne aux méthodes pédagogiques proprement dites.

Il y a là un mouvement de vrai progrès digne de l'encouragement de tous. C'est du patriotisme intelligent.

***

Aussi j'adhère pleinement à la résolution votée par l'Association d'horticulture approuvant la désignation d'un spécialiste chargé, officiellememt, de présider à la mise en pratique de cette mesure.

Il conviendrait, peut-être, pour en préparer le succès, d'envoyer, de la part des Inspecteurs et du spécialiste choisi, une circulaire conçue dans toutes les langues des régions scolaires bilingues, adressée au personnel enseignant et au personnel des Commissions Scolaires.

Il n'est pas douteux que le mouvement n'ait leur appui; toutes les familles qui fournissent la population scolaire rurale seront sympathiques à cette œuvre. Que le "paysan" sache que l'on veut l'aider à faire de ses fils, de ses filles des "paysans", des fermiers. Que l'horticulture, l'agriculture, la sylviculture deviennent des branches obligatoires de l'enseignement élémentaire rural; qu'on fournisse, aussi gratuitement que possible, mais sans luxe ni gaspillage, le matériel nécessaire, livres compris, à l'enseignement technique, pratique aux expériences nécessaires, etc.

Les connaissances agronomiques essentielles doivent faire partie du programme de l'enseignement normal et du bagage requis du personnel enseignant. Qu'il y ait un bulletin bilingue communiqué régulièrement non seulement aux Instituteurs, mais encore aux Commissions Scolaires.

***

Dans cette voie il faudra marcher résolument, la main dans la main. Le Manitoba—"Terre du Manitou"—est, doit rester la "terre du paysan". Qu'on prenne donc les mesures destinées à peupler cette terre de "paysans" qui sauront comprendre les beautés, les bontés suprêmes de la vie des champs.

Virgile, fils d'esclave, rustique "émancipé", a dit dans une églogue célèbre.

"*O fortunatos nimium sua si bona norint Agricolas* !

"Oh ! trop heureux les paysans s'ils connaissaient tous leurs biens"

Faisons connaître, apprécier, estimer tous les biens de la vie des champs.

***

Après l'amélioration, si nécessaire, si primordiale, du régime scolaire actuel, au point de vue religieux et moral,—réforme indispensable,—je ne sais rien qui puisse, plus que l'agriculture scolaire, relever, fortifier, perfectionner, l'éducation [illegible]

L. HACAULT,
Commissaire d'Ecole.

A Ottawa

Les Communes sont engagées à fond dans la discussion du Bill de la Marine. L'opposition fait de l'obstruction, et la séance dure depuis lundi à 3 heures de l'après-midi. Jour et nuit les libéraux se relayent et parlent, parlent, parlent. On ne peut prévoir l'issue de cette tactique extraordinaire, car le gouvernement parait, de son côté, décidé, à passer son bill.

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est arrivée vendredi de la province de Québec.

* * *

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que Mgr Dugas se porte mieux. Nous espérons qu'il sortira bientôt de l'Hôpital et qu'il reprendra bientôt sa place à la cathédrale.

* * *

Il n'y aura pas, cette année, à la cathédrale, de retraite paroissiale préparatoire à la Fête de Pâques.

* * *

Entrées au noviciat des Révérendes Soeurs Grises de Saint-Boniface: Mademoiselle Philomène Sallée, de Ste Philomène, Comté de Chateauguay, nièce du Rév. A. Giroux curé de La-Broquerie, ainsi que Mademoiselle Philomène Boily fille de feu M. Camille Boily de La Broquerie.

L'Instruction Obligatoire en France

Nos lecteurs ont tous lu durant cette dernière quinzaine l'histoire de ces vingt-quatre bandits, —dont trois femmes—,qui ont comparu devant les Assises de la Seine, en France, à la suite de crimes, aussi nombreux que variés, commis par eux dans le cours de l'année 1912.

Ces individus n'ont, pour la plupart, pas atteint l'âge mûr; ils ont de vingt à vingt-huit ans Ce ne sont donc pas des criminels à cheveux gris pouvant avoir sinon pour excuses, du moins pour explication de leur crime...la misère.

Ce sont de tout jeunes gens, très dangereux, de véritables scélérats, capables de tout, dénués de sens moral...De malfaisantes utopies les détournent de la voie normale. Pourquoi et comment remédier à cette absence totale d'éducation morale ? Ce problème intéresse tout le monde.

Ceci nous rappelle l'anecdote suivante publiées dans les "Annales" du 16 février dernier:

"Emile Faguet reçut, un jour, la visite d'un philanthrope britannique qui lui vanta les bienfaits de l'instruction obligatoire...

—Depuis qu'elle existe en Angleterre, déclara le visiteur, la criminalité a diminué dans des proportions notables...

Emile Faguet fut surpris de cette révélation. Il avait cru remarquer qu'en France, tout au contraire, la diffusion de la demi-culture correspondait à un accroissement du nombre des criminels. Il se demanda pourquoi des effets si différents pouvaient résulter des mêmes causes... Je cite sa conclusion:

" L'instruction, toute seule, ne suffit pas... Au point de vue de la moralité, savoir lire, écrire compter, ne sert à rien. Tout dépend de ce qu'on lit. L'instruction n'est ni immoralisante, ni moralisante; elle n'est qu'utile. Ce qui peut être moralisant, c'est l'instruction *avec* autre chose. Or, les Anglais ne séparent jamais l'instruction de l'enseignement religieux et moral. Ne serait-ce pas à cela que tient ce fait que, à mesure que l'instruction a été plus répandue dans le Royaume-Uni, la moralité y a sensiblement progressé? "

Nous tenons à relever et à mentionner cette opinion d'Emile Faguet qu'on ne peut certainement pas accuser d'esprit de partisannerie en matière de religion.

FRANÇOIS DENISET

LE PRESIDENT WILSON

Le Président-élu des Etats-Unis, M. Woodrow Wilson, est entré en fonction hier, à Washington. Les cérémonies officielles ont été grandioses, dit le télégraphe.

La Guerre

La Turquie offre de céder Anrinople; les Alliés demandent Andrinople et Scutari.

On peut croire que les négociations vont recommencer, et que cette fois-ci, ce sera la paix.

La Russie et l'Autriche se sont entendu pour démobiliser simultanément leurs troupes. C'est encore un nouvel augure de paix en Europe.

Seance au College

HOMMAGE À M. L'ABBÉ A. A. CHERRIER.

Dans cette séance philosophique chaque détail avait une signification spéciale. Elle avait pour titre: l'éducation. Elle était [illegible] distingué représentant du collège au conseil universitaire.

Elle avait lieu au collège, dont il fut le directeur, il y a déjà trente ans. Elle fêtait dans M. Cherrier un champion de lutte énergique pour notre idéal, mais, hélas! toute fête a des ombres, et celle-ci nous rappelait une pensée triste: c'est que M. l'abbé Cherrier va quitter, à l'université, l'une de ses charges. Il ne dirigera plus les discussions du Bureau des Etudes, dont il fut réélu président pendant plus de trente ans.

Un changement survenu dans l'administration universitaire confère cette charge à M. J. Mac Lean, le nouveau président de l'université. M. l'abbé demeurera au Conseil universitaire, mais il laisse un vide immense au Bureau des études.

Au prologue, M. A. Bertrand explique pourquoi cette séance a été offerte à M. l'abbé A.A. Cherrier. Ce n'est pas l'acquittement d'une dette: elle est trop grande pour pouvoir ête payée en une soirée récréative. Les philosophes ont voulu commémorer la longue et brillante carrière de M. l'abbé Cherrier, et protester de leur attachement aux principes qu'il a si constamment défendus. Demain, si l'occassion se présente, eux, les jeunes, continueront la même lutte avec le même courage et la même intégrité de principes.

M. A. Prud'homme vient ensuite, et dans un essai clair et substantiel établit le concept de la vraie éducation. M. A. de Margerie prouve que l'éducation appartient aux parents. M. G. Hacault attaque vigoureusement cette thèse. L'état, dit-il, a droit sur l'éducation, car son bien l'exige, et l'état a droit de pourvoir à son bien. — Oui, répond de Margerie, l'état a droit de pourvoir à son bien, mais par des moyens légitimes seulement et non pas, comme un voleur, par la force et la violence.

Les droits de l'Eglise et les attributions de l'Etat, dans cette matière si importante, sont ensuite exposés par M. O. Allaire

Suite à la 2ème page

Seance au College

Suite de la 1ère page

Travail succinct, mais complet dans sa brièveté.

M. W. Long discute ensuite la question de la neutralité.

C'est un essai original, plein d'actualité, très concluant.

Dans un épilogue, M. P. Paquin fait une rapide revue des principales gloires de l'Eglise dans le domaine des lettres et de la philosophie.

Un petit drame intitulé: Les fruits murissent" eut un plein succès. — C'était un exemple vécu de l'éducation par la religion et de l'éducation par la morale civique. Les fruits, c'est à-dire les résultats témoignent de l'excellence de la première et du vice de la seconde.

Le révérend Père G. Jean, Recteur du Collège, en présentant ses hommages à M. l'abbé Cherrier, rappela qu'il avait été reçu au collège par M. Cherrier quand celui-ci en était le directeur.

"C'est pour moi,dit-il, une grande joie de lui témoigner ma reconnaissance en le recevant à mon tour. J'ai toujours conservé de lui le meilleur souvenir. Mais mes obligations envers lui n'ont fait que croître avec les années. C'est grâce à M. l'abbé Cherrier en grande partie, que le collège doit la position avantageuse qu'il occupe dans l'université."

M. l'abbé Cherrier répondit au Révérend Père Recteur en disant qu'il se félicitaient des fruits de son travail; ces fruits avaient mûri, ils étaient excellents. Le Révérend Pére Recteur en était un exemple; il se glorifiait de l'avoir eu comme élève. "Ego plantavi, Appollo rigavit, Deus incrementum dedit" "J'ai planté; Apollon, (les jésuites), ont arrosé, Dieu a donné l'accroissement. — En s'adressant aux élèves, il les encourage dans leurs travaux et les exhorte à la lutte pour les bons principes.

Il témoigne sa reconnaissance aux Frères qui ont commencé

Il termine en insistant sur la nécessité de la religion dans l'éducation. Il faut une religion. Ceux qui ne veulent pas de crucifix dans les écoles n'y veulent pas de religion.

Le chœur des élèves, sous la direction du Père Joubert, chanta deux morceaux qui furent très goûtés de l'auditoire: "Sur Mer" et "le Renard et la Cigogne."

Le professeur de philosophie, le Révérend Père L. Teasdale a semé, on le voit, des idées saines et fortes. Les fruits mûriront. Ce sera sa récompense. En attendant nous avons joui de cette soirée aussi intéressante qu'instructive.

Chronique de la Province

SAINT-PIERRE-JOLYS

Le 17 février, M. St-Arnaud a définitivement pris possession de la gérance de la Banque d'Hochelaga à Saint-Pierre. Le nouveau gérant s'est déjà créé de nombreuses amitiés. Il a succédé à M. Jean Arpin, qui était aussi très estimé et dont la promotion à Prince-Albert a été un sujet de satisfaction par nous, malgré le regret que nous éprouvons à nous séparer de lui. La population de St Pierre, M. le député Préfontaine en tête, a donné à M. Arpin une soirée d'adieu où se sont affirmés les bons sentiments qu'on avait pour l'ancien gérant. La fête eut lieu à l'hôtel de Saint-Pierre. Messieurs et dames étaient présents en grand nombre. M. Albert Préfontaine a offert au nom de tous à M. Arpin une chaine en or avec un cachet gravé. A M. Arpin et à sa famille on a dit un chaleureux adieu. Au nouveau gérant: Bienvenue cordiale.

Livraison Postale dans le Manitoba Rural

La distribution gratuite du courrier à travers le Manitoba fonctionne depuis la fin de l'année 1908. Cependant, on ne s'en est pas prévalu dans une mesure bien considérable. Depuis la création à Ottawa d'un bureau s'occupant spécialement de l'opération de ce système de grands progrès ont été faits. Le grand nombre de demandes qui sont adressées au Département, dans les nouveaux comme dans les vieux districts, montre que la classe agricole comprend les immenses avantages du système.

Jusqu'à présent, on ne pouvait commodément vendre des timbres, délivrer des mandats-poste, etc., mais la branche de distribution rurale vient d'introduire une méthode qui permettra à ceux qui se serviront de ce système d'acheter, du facteur, des timbres-poste et de se prévaloir,sans charge additionnelle, des autres avantages énumérés plus haut. Ce sera un grand bienfait pour les cultivateurs, qui n'auront pas à se déplacer.

Le Département des Postes est ici très généreux. Il rend un service considérable à la population rurale; et tous nos cultivateurs de l'Ouest devraient prendre sans retard des mesures pour que le système de distribution postale se rende jusqu'à eux.

Le rapport de la Sauvegarde

Le rapport du gérant général, M. P. Bonhomme, contient des faits et des chiffres qui indiquent une ère de progrès auxquels nous ne pouvons qu'applaudir. La Sauvegarde, au cours de son dernier exercice (de dix mois) a émis pour $1,486,740 de polices et l'augmentation d'assurances en force, durant ces dix mois, soit $896,756, représentent une augmentation éloquente de 110% sur celle de l'exercice précédent qui couvrait 14 mois. Un joli résultat.

Avec sa nouvelle charte fédérale qui ouvre de nouvelles avenues à son activité, il n'y a pas de doute que le prochain rapport contiendra d'agréables surprises.



MINISTERE DE LA MILICE ET DE LA DEFENCE, OTTAWA

DES SOUMISSIONS cachetées, en double, pour la fourniture de charbon et du bois de chauffage (mesure anglaise) destinés au chauffage des édifices militaires à Winnipeg et Brandon, Man., et Régina, Sask., pour l'année finissant le 31 mars 1914, seront reçues jusqu'à lundi, le 10 mars prochain. Les soumissions devront être marquées à l'angle supérieur gauche de l'enveloppe "Soumission pour charbon et bois de chauffage," et adressées au Directeur des Contrats, Quartier Général de la Milice, Ottawa.

On peut obtenir des formules imprimées de soumission (pour les services respectifs) en s'adressant au Directeurs des Contrats, Quartier Général de la Milice ou au bureau de l'officier commandant le district militaire No. 10, Winnipeg, qui donnera tous les renseignements voulus.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne incorporée, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur du combustible à fournir et payable à l'ordre de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

EUGENE FISET, colonel.
Sous-ministre de la Milice et de la défense
Ottawa, 12 fevrier 1913

La publication de cette annonce, sans l'autorisation du ministère, ne sera point payée.—(Q. G. 99-1011)



LE ministère des Travaux Publics recevra jusqu'à 4 00 p. m., mardi le 4 mars 1913 des soumissions pour la construction d'un Arsenal à Port Arthur, Ont; ces soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour Arsenal à Port Arthur, Ont."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, aux bureaux du Secrétaire de la ville de Port Arthur, Ont., et au bureau de M. H. E. Matthews, architecte surintendant des édifices publics, Winnipeg, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal a dix pour cent (10 p. c) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refusé de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa le 17 février, 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis cidessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—34627.

Votre vue peut faiblir, c'est peut-être la première fois que vous vous en apercevez. Si oui, vous avez besoin d'aide. Consultez-nous. Nous examinons scientifiquement les yeux et préparons des verres qui améliorent la vue. Examen gratuit.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

Cité de St-Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une petition telle que ci-après mentionnée)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélevera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétées faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et à un par cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d amortissement.

Dans le cas d'égoût, il sera chargé aux propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où les travaux seront faits, une somme de deux piastres par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue, payable dans trente années avec intérêt calculé tel que ci-dessus mentionné.

Dans les cas ou la Cite en général assumera une partie du coût du dit ouvrage, la taxe annuelle de frontage ne se rapportera qu'à cette portion du coût qui se trouve en outre de la part de la Cité.

Dans les cas de trottoirs construits sur un côté de la rue, la cotisation sera prelevée sur les propriétés faisant front sur ce côté-là de la rue seulement.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra, sans autres avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les ouvrages proposés et les rues et parties de rues sur lesquels les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prelevés, et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, sont, respectivement, comme suit:

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté sud de la Rue Dugas, de la rue Bourmont ou Chemin Dawson. Coût approximatif $1,520.00

Un trottoir en madriers, de 5 pieds 4 pouces de largeur, sur le côté sud de la rue Plessis, de la rue Archibald à la rue Bourmont. Coût approximatif, $1,280.00.

Un trottoir de 5 pieds 4 pouces de largeur, en madriers, sur le côté est de la rue Bourmont, de la rue Plessis à la rue Dugas. Coût approximatif, $480.00.

PERIODE DE VINGT ANS

Un trottoire granolithique de six pieds de largeur sur le côté ouest de la rue Arnold, de l'avenue Oak à l'avenue Carrière, et sur le côté est, de la rue Dubuc à l'Avenue Carrière. Coût approximatif, $6,-750.00

Un trottoire granolitique de six pieds de largeur sur les deux côtés de la rue Langevin, de la rue Niverville à l'avenue Carrière. Coût approximatif, $4,050.00.

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur les deux côtés de la rue de La-Morenie, de la rue Hamel à la rue Bertrand. Coût approximatif, $4,000.00

L'ouverture et le nivellement de toutes les rues et ruelles dans le plan 1886. Coût approximatif, $5,045.00.

PERIODE DE TRENTE ANS

Un Canal d'égoût soutterrain sur la rue Arnold, de la rue Dubuc à l'avenue Carrière, Coût approximatif, $7,600.00

Un canal, d'égoût souterrain sur la rue Langevin, de la rue Niverville à l'avenue Carrière. Coût approximatif, $5,600.00

Un canal d'égoût souterrain sur la rue De la Morénie, de la rue Hamel à la rue Bertrand. Coût approximatif, $5,500.00

Un Canal d'égoût souterrain sur l'avenue Linden, du chemin Ste-Marie à la rue DeMeuron. Coût approximatif, $10,480.00

Par ordre
J. B. COTE
Greffier

St-Boniface, Man; le 5 mars, 1913.

The Western Canada Railway

Avis est par ces présentes donné qu'une requête sera faite au Parlementdu Canada, à la Session présente, pour un Acte incorporant une compagnie pour construire et opérer un chemin de fer sous le nom de "The Western Canada Railway" devant être opéré par la vapeur ou l'électricité, du Port Churchill sur la Baie d'Hudson à travers la Province du Manitoba, au Nord de la Rivière Churchil à l'eau profonde, à ou près de Fond du Lac, sur le Lac, Athabasca, et du Port Churchill ci-haut mentionné à travers la Province du Manitoba au sud de la Rivière Churchill et au Nord de la Rivière Nelson à un point ou près de Sea Falls, sur la même Rivière; puis au Nord du Lac Winnipeg à travers de la Prouince de Saskatchewan à Prince Albert dans cette Province, puis continuant à travers la même Province et la Province d'Alberta directement à Calgary, dans cette dernière Province, avec le pouvoir de construire un embranchement d'un point près du lac Manitoba, dans la Province de Saskatchewan à Edmonton, dans la Province d'Alberta, aussi avec le pouvoir de construire, acheter, louer, opérer, et naviguer des vaisseaux à vapeur et autres pour transporter et conduire les passagers et du frêt; aussi pour construire et opérer des lignes de telegraphe et de telephone tout le long de la ligne du chemin de fer proposé et de son embranchement pour la transmision de messages, aussi bien pour le public que pour les fins dit chemin de fer, aussi d'acquérir tous pouvoirs d'eau qui seront jugés nécessaires pour la génération de l'électricité pour les fins du dit chemin de fer et de son embranchement; et avec tous autres pouvoirs et droits qui pourront être avantageux au succès de la dite entreprise.

VINCENT, SEGUIN & LABELLE,
Avocats pour les Pétitionnaires.

Chemin de fer Manitoba-Ontario

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada, à sa présente session, à l'effet d'obtenir un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Manitoba-Ontario, autorisée (a) A construire et mettre en service une ligne de voie ferrée depuis un point sur le lac Supérieur dans ou près de la cité de Fort William, Ontario, de là par la route la plus praticable jusqu'à un point sur le Lac des Bois, de là en traversant le Lac des Bois jusqu'à un point, par la route la plus praticable, dans ou près de la cité de Winnipeg, Manitoba, avec une ligne d'embranchement depuis la ligne mère de la dite voie ferrée jusqu'à un point sur la frontière internationale entre Ontario et l'Etat du Minnesota, et aussi une ligne d'embranchement depuis la ligne mère de la dite voie ferrée dans une direction nord jusqu'à un point sur le chemin de fer National Transcontinental dans le district de Kenora; (b) Construire, acquérir, affréter, exploiter, louer et disposer de vaisseaux à vapeur et autres, et construire, acquérir et louer des facilités de têtes de lignes, quais, docks, élévateurs, entrepôts, bureaux et autres structures; (c) Construire, acheter, louer ou autrement acquérir, gérer, et exploiter des hotels, restaurants, parcs et places d'été, et acheter, louer, détenir, et disposer des terrains nécessaires à ces fins; et (d) Emprunter des fonds sur la garantie de valeurs pour l'acquisition, construction, prolongement ou développement de toutes propriétés, biens, ou ouvrages, autres que la voie ferrée, que la compagnie serait autorisée à acquérir, construire, ou exploiter, et émettre des actions-priorité.

Daté à Ottawa, ce 12 décembre 1912.

LEWIS ET SMELLIE,
7 Trust Building, Ottawa,
Solliciteurs des réquérants.

St. Boniface Creamery Co.

MANUFACTURIÈRE DE BEURRE

Demandez qu'on vous donne et insistez pour avoir le beurre de la

Cremerie de St-Boniface

Le meilleur sur le marché. Toujours frais, pure, d'une saveur délicieuse.

En vente chez tous les épiciers et bouchers.

Phone Main 2881

DEUX HEURES de votre temps et 25c vous donneront la meilleure paire de chaussures que vous avez jamais eue. N'importe qui peut faire l'ouvrage. Ecrivez pour details à la Brantford Shoe Co., Brantford, Ontario

Hudson Bay, Peace River and Pacific Railay Company

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, durant la présente session, d'une loi prolongeant le temps accordé à la susdite compagnie pour construire sa voie ferrée selon son Acte d'Incorporation, Chapitre 93 des Statuts du Dominion, 1911, et legiférant a d'autres fins.

Daté à Ottawa, 18 décembre 1912.

LEWIS & SMELLIE.
Avocats de la Compagnie,
7, Trust Building, Ottawa.

Agents demandés

Agents demandés pour vendre le meilleur article qui soit sur le marché de Winnipeg. Ne dérangera pas vos occupations; Pas de limites dans les montants que vous pouvez gagner. Cette Compagnie possède 2400 acres à quelques milles de Winnipeg et vendra plus tard, quand les prix seront assez élevés, mais pour le moment elle cultive cette terre et paie des dividendes. Parts vendues actuellement à $25 Venez nous voir et nous vous convaincrons que c'est pour vous une occasion splendide de faire beaucoup d'argent. "Manitoba Cooperative Farm and Dary Co Ltd. Chambres 356-7 Manton building, Main et Portage, Winnipeg.



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 28 mars 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit entre

FOXWARREN et ST LAZARE
via CREWE

le contrat devant commencer le premier juillet prochain.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Foxwarren, Crewe et St-Lazare ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Winnipeg, Man., 14 Février 1913.

LAMONTAGNE, MAHER & CIE.

Boucherie, Epiceries et Provisions

Viandes Fraiches et Salées aux plus BAS PRIX.

Nous achetons tous les produits de la ferme à des prix raisonnables.

25 Ave. Provencher

Tel. Main 3321

G. A. MAHER,
Gerant.

Librairies Keroack

52 RUE DUMOULIN, St. Boniface. | No. 227 RUE MAIN Winnipeg. Vis-à-vis la rue Sainte-Marie

TELEPHONE Main 8140

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeteries, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous avons le meilleur choix de cartes postales illustrées.

Remises spéciales aux communautés religieuses, commissaires et instituteurs.

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

Voici les raisons pour lesquelles vous devriez vous servir des

Allumettes Eddy

ELLES SE VENDENT BON MARCHÉ

Elles brûlent bien; elles sont sûres; elles ne s'enflamment pas quand on marche dessus par mégarde. Chaque allumette est une vraie allumette. Chaque allumette fait de la lumière.



PLACE TACHE

Voulez-vous faire une bonne spéculation, ou bien avez-vous l'intention de vous construire une jolie résidence dans un endroit choisi?

Achetez un Lot dans Place Tache

Juste à mi-chemin entre la rue Marion et l'avenue Provencher, faisant face à la riviere Rouge. Seulement à quinze minutes de marche du coin de l'avenue du Portage et de la rue Main. Avec les nouveaux ponts, vous pourrez aller en ville et revenir en moins de cinq minutes. Avec des restrictions sérieuses, des lots de 33 x 110 pieds ou plus, vous avez juste le site pour vous bâtir une belle résidence. Nous avons déjà vendu plusieurs lots et ils partent vite. Achetez pendant qu'il est temps.

PRIX: $40 du pied—Un quart comptant; balance en 1, 2 et 3 ans; 6 p. c. d'intérêt.

$15 du pied MEILLEUR MARCHE que toute autre subdivision. Demandez notre plan et choisissez vous-même.

THE BUFFET-BONIN REALTY CO.

200 Farmer Building — 333 rue Main, Winnipeg

Phone Main 7862

GRAIN

Correspondance en Francais

Je m'occupe tout particulièrement de la clientèle française et je veille surtout à

L'INSPECTION

et au déchargement du grain qui m'est consigné. J'ai fourni des cautions au Gouvernement et je suis licencié pour faire le commerce des grains.

Je vous obtiendrai le plus haut prix

Thomas F. Ennis

BUREAU:

BOITE DE POSTE 513 — 434 GRAIN EXCHANGE

WINNIPEG

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

S. A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

Charette, Kirk Co, Ltd

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, COUVERTURES.
INGENIEURS ET ENTREPRENEURS

Plomberie
Ventilation
Chauffage
A
Vapeur
Eau Chaude
ET
Air Chaud



Couvertures
EN
Tôle et Gravois
Corniches
Plafonds en Metal
ET
Skylights

Nous sommes les entrepreneurs pour Plomberie, Chauffage et Couvertures du Petit Séminaire deSaint Boniface,

Attention particuliere pour Eglises, Couvents et Ecoles.

TELEPHONE Main 7818 — 510 RUE DESMEURONS — Boite de Poste 17

ALLAIRE & BLEAU

AVENUE TACHE, - ST. BONIFACE



Vous trouverez à notre établissement une ligne complete de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile à Machine, Poêle à Cuisine Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparées de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition, Corde a lieuse (Binder Twine).

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

AGENT POUR LA FAMEUSE MACHINE A Ecremer

LA NATIONALE

La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
plus facile à opérer

AGENTS D'ASSURANCES CONTRE LE FEU

ALLAIRE & BLEAU

ST-BONIFACE

Cusson Agencies, Ltd

Assurances

FEU, VIE, "BONDS" AUTOMOBILES, CYCLONES
ACCIDENTS ET MALADIES, GRELE
RESPONSABILITE D'EMPLOYEURS
SUR LA VIE DES CHEVAUX ET DU BETAIL

ARGENT A PRETER

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

M. E. SABOURIN, Agent

DEPART DES BATEAUX

France	Fév. 27	Chicago	Mars 15
La Lorraine	Mars 6	La Provence	Mars 20
Rochambeau	Mars 8	France	Mars 27
La Touraine	Mars 13	La Touraine	Avril 8
De Halifax à New-York—Floride			Mars 26

64 AVE. PROVENCHER, ST-BONIFACE — Téléphone Main 4372

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHE St-Boniface.

Compagnie de Fort Nelson

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Port Nelson Limitée, ou ses directeurs, demandera au Parlement du Canada, durant la présente session, de passer une loi changeant son nom en celui de The Port Nelson Company, ou pour l'incorporation d'une compagnie de ce nom pour acquérir et prendre le passif et l'actif de la Fort Nelson Company Limited; tel acte confirmant les Lettres Patentes d'Incorporation dans le Dominion de cette compagnie, telles Lettres étant datées du 22ème jour de mai 1912 et faisant section 69 parti 1 et toute la partie II de l'acte des Compagnies applicable à la dite compagnie et à ses affaires, tel acte autorisant la dite compagnie à émettre des parts, et conférant aussi d'autres pouvoirs.

Daté à Ottawa, ce 21 novembre 1912.

LEWIS & SMELLIE,
7 Trust building, Ottawa, avocat du réquérant.

Economie de $3.00 par tonne

sur le charbon dur. En achetant une tonne de charbon dur (Coalette Coal) à $8.00 vous économiserez $3.00 sur toute autre qualité de charbon dur qui vaut $11.00 la tonne et vous obtiendrez le même résultat au point de vue, chauffage et longue durée. S'adresser à la Guilbault Co. Ltd. Tels: Main 7442 ou M. 604.

THEATRE BADDOW

Maintenant Ouvert

AVE. TACHE, NORWOOD

Un Theatre de Premiere Classe

POUR LES FAMILLES

Vaudeville et Vues animées. Programme continuel depuis 7.45 P. M. chaque soir. Matinées à 3.30 P. M. le samedi.

ENTRÉE:

Dames et enfants - - 10c
Matinées - - 5c

LEVETEN, BOUX, TODD & CO.

MARCHANDS D'IMMEUBLES

Les collections de loyer recevront une prompte attention.

On parle sept langues.

OCCASIONS

80 acres tout près de Transcona, à vendre ou échanger pour des maisons ou des lots.

400 acres tous clairs, à vendre ou échanger tout près de Selkirk. Environ 60 acres de cultivés. Faites vos offres.

Il y a plus de 5000 acres à vendre dans la province de Manitoba.

Si vous avez que que chose que vous voulez vendre ou échanger, adressez-vous à

619 McIntyre Block
TELEPHONE MAIN 9176

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.

65 RUE OSGOODE, OTTAWA, ONT

Agent de terres au Manitoba

S'occupe du règlement de Patentes, etc., etc.

Laveie & Cie

Importateur de Vins, Liqueurs et Cigares

25 Rue Dumoulin - Tel. 2563

Saint-Boniface

"NORWOOD GARAGE"

Spécialité de travaux de moteurs légers Réparations, mise à neuf et construction de camions-automobiles, automobiles et pièces détachées.

Voitures de "Livery" et Touriste

à toute heure de jour et de nuit.

PHONE MAIN 2498

Office, Atelier et Garage:

COIN des RUES HORACE et ST-JOSEPH

Norwood

Pourquoi acheter à Winnipeg, lorsque vous pouvez trouver dans votre Cité tout ce qui vous est nécessaire? Nous sommes capables de vous fournir tout ce qui a rapport à l'automobile à des prix défiant toute concurrence.

ALBERT CONTANT
GERANT

AVIS

Le Manitoba Radial Railway Company demandera au Parlement du Canada, à sa présente session, un acte étendant le temps dans lequel elle doit commencer et finir la ligne de chemin de fer autorisé par le chapitre 105 des Statuts du Canada, 1907.

SMITH & JOHNSTON.
Avocats des réquérants.

Daté à Ottawa, ce vingt-troisième jour de janvier 1913.




Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

La Chambre du Commerce

Comme nous voulons donner un rapport détaillé du banquet d'hier soir, et comme nous ne pouvons le faire à cette heure tardive, nous remettons la chose en prochain numéro.

Chez les "Artisans"

Ce soir, réunion des Artisans-canadiens français à la salle Leclerc et réception publique au Président Général, M. Ludger Gravel, de Montréal.

Le Concert Couture

Ce soir, le concert de M. Camille Couture au Manitoba Hall, avenue du Portage.

Chez Nous et Autour de Nous

—Assemblée générale du club de raquettes, jeudi soir, après la marche.

—On demande une servante. S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin.

—A vendre bois et charbon, Marcoux et Cie., No. 64 Avenue provencher, Telephone Main 4372.

—Maison à louer coin des rues Collège et La Vérendrie; possession immédiate. S'adresser à J. P. O. Allaire.

—Avis aux lecteurs du *Manitoba*. Veuillez, s'il vous plaît, nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Si vous avez des peaux crues à vendre, allez voir Antonio Lanthier, 207 rue Horace, Norwood, St-Boniface.

—Un comptoir à vendre; s'adresser au magasin Lamontagne, Maher & Co. No 25 avenue Provencher, Saint-Boniface.

—M. l'inspecteur Goulet est retenu à sa chambre, depuis quelques jours, par la maladie. Nous souhaitons prompt rétablissement à notre ami.

—Dimanche soir à 7.30, commencera, à l'église du Sacré-Coeur, la retraite de la paroisse. Cette retraite sera prêchée par M. l'abbé Lee, curé de Transcona.

—Les assises sont commencées depuis hier à Winnipeg. La liste des causes criminelles est longue; surtout les accusations d'une nature sérieuse.

—M. Joseph Desourdis a été nommé secrétaire-trésorier de la Municipalité de St Vital, en remplacement de M. Guillaume Charette qui avait donné sa démission.

—Trouvé sur la rue LaVérendrye un portefeuille contenant une petite somme d'argent. On pourra le réclamer en s'adressant au no 115, rue LaVérendrye St Boniface.

—Cette semaine, au Théâtre Walker "The Bachelor's Baby". La semaine prochaine, "Broadway Jones", la comédie "a Girl from Tokio, et l'opérette "The Rose Maid."

—M. Hector Héroux, le rédacteur du futur journal français de Winnipeg, est arrivé de Montréal la semaine dernière. Nous souhaitons la bienvenue à ce confrère.

—La Sociéié St-Adélard, pour la protection des enfants, a des garçons et filles de tous âges qu'elle désire placer dans de bonnes familles. S'adresser au secrétaire Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau, St-Boniface, Man.

—M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toute sortes, charbon dur ou mou-Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.

—Le *Hudson's Bay Herald* de Le Pas, publiait la semaine derniere un superbe numéro de colonisation. On sait que le rédacteur de ce journal est M. A. H. de Trémandan, un vrai Français. Le R. P. Blais O.M.I. qui fait actuellement du ministère à Le Pas était ici vendredi dernier.

—L'Hon. M. Lawrence, le ministre de l'agriculture dans le cabinet local, a réussi à obtenir du pouvoir fédéral le repeuplement, en poissons variés, de tous les lacs de la province. Une pêche continuelle, sans contrôle suffisant, a considérablement appauvri ces lacs depuis quelques années. M. Lawrence a donc fait œuvre de bon ministre en signalant à Ottawa cet état de choses.

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales : Tenus des Livres, Arithmétique, Claviegraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides. Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—Jeudi dernier, grande fête au Club de raquettes "Le Voyageur" Les cadets de l'école Provencher étaient les hôtes du club; le repas fut servi par la compagnie canadienne Shredded Wheat. La marche a été courte mais pleine d'entrain. Le programme des jeux a été bien rempli. Tous ont été enchantés de cette soirée.

"LA SAUVEGARDE"

Compagnie d'Assurance-Vie

Rapport et Bilan des Opérations de l'Exercice Commençant le 1er Mars et se Terminant le 31 Décembre 1912

CAPITAL AUTORISE	$2,000,000.00
CAPITAL SOUSCRIT	1,200,000.00
CAPITAL VERSE	179,330.00

RAPPORT DU GERANT GENERAL

En prévision du transport de nos opérations d'une charte provinciale à une charte fédérale, notre avant-dernier exercice fiscal avait été prolongé jusqu'au dernier jour de février 1912, de sorte que notre dernier exercice, commençant le 1er mars et se terminant le 31 décembre 1912, n'a été que de dix mois; il faudra en tenir compte en lisant ce rapport.

Durant ces dix mois, nous avons reçu des propositions d'assurance pour un chiffre de $1,613,750.

Nous avons émis des polices pour un chiffre de $1,486,740.

Notre augmentation d'assurance en force, durant les dix mois, a été de $896,756, soit une augmentation de 110% sur l'augmentation de l'exercice précédent, qui était de 14 mois.

Le total de notre chiffre d'assurance en force, au 31 décembre 1912, se trouvait porté à $5,663,718.

Ayant obtenu notre charte fédérale durant l'année 1912, nous avons été admis à opérer sous la loi des assurances à Ottawa le 1er août de la même année, et nous avons alors commencé à organiser les provinces de l'Ouest. Maintenant nous avons des représentants pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; nous sommes également représentés dans les Provinces maritimes. Notre compagnie va donc bénéficier, à l'avenir, de cette extension de territoire.

P. BONHOMME, Gérant Général

ACTIF

En caisse, $871.03. En banque, $82,964.76. Total	$ 83,835.79
Primes nettes dues et effets à recevoir	30,222.92
Obligations et débentures municipales	265,808.03
Prêts garantis par hypothèques	194,902.63
Immeuble	173,644.54
Prêts sur polices, intérêts dus et accrus, ameublement bibliothèque et fournitures	49.510.05
	$797,923.96

REVENUS

EXERCICE DE 1912

(10 Mois)

(*du 1er Mars au 31 Décembre*)

Primes moins réassurance	$164,178.05	
Intérêts et Divers	23,426.95	
		$187,605.00

PASSIF

Réserve d'après la table O.M. (5) à 3 et $3\frac{1}{2}$%	$503,293.11
Hypothèques	53,000.00
Emprunt temporaire, réclamations à payer, valeurs de rachat en suspens, comptes divers	9,307.28
	$565,600.39
GARANTIES POUR LES PORTEURS DE POLICES	
Excédant de l'actif sur le passif, formant un surplus net en faveur des porteurs de polices	$232,323.57
	$ 797,923.96
Balance du capital souscrit et non appelé	1,020,670.00
Grand total pour la garantie des porteurs de polices	$1,818,593.96

DEPENSES

Payé aux porteurs de polices pour décès et valeurs de rachat	$23,691.03	
Commissions, dépenses de voyage et salaires des agents	36,696.03	
Frais généraux d'administration	39,598.53	
		$99,985.59
Excédent des revenus pour les dix mois de l'exercice de 1912		$87,619.41

CERTIFICAT DE L'AUDITEUR

Je certifie avoir fait l'examen et la vérification courante des écritures et pièces justificatives de la comptabilité pour l'exercice de dix mois, finissant le 31 décembre 1912; le Bilan et les Etats des Revenus et Depenses ci-contre sont un exposé fidèle des opérations et de la situation financière de la Compagnie, le 31 décembre 1912. Je certifie également m'être rendu compte que la Compagnie a déposé au Département du Surintendant des Assurances à Ottawa, en Débentures la somme de $55,000.

(Signé) GEO. GONTHIER, Auditeur.

Chronique de la Province

ST-ANNE

Mercredi le 26 février, les élèves du Couvent de Ste-Anne célébraient avec bonheur la fête de leur dévoué Curé, M. l'abbé W. L. Jubinville.

Plusieurs prêtres vinrent saluer leur digne confrère. A 8 heures commence la séance. La salle de réception est trop petite pour pour contenir la foule qui s'y presse.

Le drame principal "Loigny" et le drapeau du Sacré Coeur mérite une mention particulière. Chaque personne entra très bien dans son rôle. Quel amour de la patrie dans ce beau drame! Puissent ces paroles à la fois sympathiques et énergiques mettre un patriotisme nouveau dans le coeur de chacun.

Les élèves anglaises dans "The honor of the Class". ont parfaitement réussi—elles ont joué avec beaucoup de facilité et de naturel.—Le bouquet spirituel offert a été charmant —le magnifique bouquet était composés de "fleurs spirituelles" et de belles fleurs naturelles— Une adresse a été lue à M. le curé par Melle N. Desautels; cette jeune fille a exprimé avec une parole claire les voeux et la reconnaissance des élèves. Monsieur le Curé remercia en termes éloquents et émus les élèves de leurs bons sentiments, et les encourages par ses paroles toutes paternelles

Ce serait un plaisir pour moi de donner plus amples détails sur cette belle fête, mais je craindrais d'être importun. Je termine donc en disant: Puisse la Saint Wilfrid réunir encore bien des fois autour du digne et vaillant curé de Ste Anne, ses nombreux amis et ses bons paroissiens, Ad Multos Annos!

UN ETMOIN

PROTEGEONS-NOUS

Toutes les mesures d'hygiéne que prennent les autorités pour protéger le public contre la consomption, si excellentes soient-elles, exigent la coopérations de tous et de chacun pour tenir en échec ce redoutable fléau. Un mal de gorge, un rhume négligés founissent aux microbes de la tuberculose un terrain propice à leur envahissement de l'organisme qui, dès lors, se trouve menacé, en danger. Il faut donc guérir au plus vite ces affections de la gorge, des bronches et des poumons et recourir sans délai au Baume Rhumal, le Spécifique éprouvé, dont quelques doses auront raison du mal et préviendront de graves complications. En vente partout à 25c la bouteille.

Soumissions

Des soumissions cachetees et marquées "Tender for Engineering Building" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi lundi le 31 courant, pour la construction d'une batisse pour les ingenieurs au Collège Agricole à St. Vital. La batisse devra être terminer et prête pour occupation le ou avant le 31 décembre prochain.

Les plans et devis, ainsi que les formes de soumissions peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de l'Architecte Provincial No 261 rue Fort Winnipeg.

Chaque soumissions devront être accompagnées d'un chèque acceptée au montant égal à 5 p. c. de la sousmission lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas que le soumissionnaire refuserait de signer un contrat ou négligerait de terminer les travaux.

La plus basse ou aucune autre sousmission sera nécessaiment acceptée

G. R. COLDWELL
Ministre des Travaux Publics, pro-tem
Winnipeg 1er Mars 1913.

The Liquor License Act

The following application to transfer an Hotel license has been received and will be considered by the Board of License Commissionors for License District No 4 at No 261 Fort St, Winnipeg, at the hour of 8 P, on Friday the fourteenth day of mars A. D, 1913.

Transfer of the license of The Canadian Northern Hotel situated in Tho Town of St-Boniface, from Anni Bell to Leon Abramovich.

Dated at St-Boniface this 5eme day of February A. D. 1913.

M. J. JOHNSTONE
Chief License Inspector.

WESTERN TRUST COMPANY

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session par la Western Trust Company d'un acte amendant l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, tel acte d'incorporation étant le chapitre 180 des statuts 1906; l'acte d'amendement dont il est ici donné avis ayant pour but de créer et d'émettre aucune partie du capital action de la Compagnie comme stock privilégie lequel stock sera privilégié sous certains rapports et stock de fondateurs sous tous les autres rapports; le dit acte d'amendemedt ayant aussi pour but de donner pouvoir à la Compagnie de s'amalgamer avec ou d'acquérir une partie ou la totalité des affaires, des droits et de la propriéte d'aucune autres Compagnie similaire de la compétence législative du Canada.

J. E. ADAMSON
Avocat du Requérant

Perkins, Fraser &McCormick, Agents à Ottawa.

Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis publics est par les presentes donné quo le et après le 31 de mars 1913, les terres à culture suivante seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Towship 29, Rang 5, à l'Ouest du Méridien Principal, sera ouvert pour Homestead.

Date à Winnipeg, ce 27eme jour de Février 1913.

L. RANKIN,
Agent.

Soumissions

Des sousmission cachetées seront recues au bureau de l'architecte jusqu'à samedi midi le 15 mars pour la construction d'un édifice municipal a St Adolphe ponr la Municipalité Rurale de Ritchot.

Toute sousmission devra être accompagnée d'un chèque accepté pour 5 p. c. du de la soumission.

Pour plans, devis, informations, etc, s'adresser au bureau de l'architecte.

Aucune sousmission ne sera necessairement acceptée.

D. R. BARIBAULT B. A. S.
Architecte.

607 Builders Exchange 333½ Avenue du Portage Winnipeg.

AVIS

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Avis est par les présente donné que le rôle d'évaluation pour l'année 1913 a été accepté, et le conseil siegera en cour de révision pour recevoir toutes plaintes le dernier mercredi du moi de mars 1913.

ED, COMEAULT
Sec, Treas

Daté a Letellier, le 10ème jour de février 1913

On demande

Agent à commission parlant les deux langues est demandé pour prendre chez les modistes et manufacturiers des souscriptions aux journaux de modes français.

S'adresser à l'Agence Canadienne 638 Ste Catherine Ouest Montréal

Canadian North Western Railway

Avis est donné par les par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa présente Session, afin d'obtenir un Acte constituant en Corporation une compagnie sous le nom de "CANADIAN NORTH WESTERN RAILWAY" avec la faculté de disposer, construire et exploiter une ligne de voie ferrée partant d'un point dans ou près de la Cité de Lethbridge, Alberta, de là dans une direction Nord-Est par la route la plus praticable jusqu'à un point dans ou près près de Winnipeg jusqu'à un point dans ou prés de Le Pas dans le Manitoba, passant par ou près de Dominion City, Manitoba, Brandon &Grand View; et une autre ligne de voie ferree depuis un point dans ou près de la Cite de Lethbridge, dans l'Alberta, dans une direction Nord Est a travers l'Alberta et la Saskatchewant jusqu'a un point dans ou près de Le Pas, via North Battleford et Prince-Albert.

Aussi de construire et opérer des lignes de télégraphe et de téléphone, et prélever des peages pour l'usage de ses lignes; de developper et fournir de l'energie electrique ou autres et disposer de l'exédent d'energie, et de percevoir des péages pour ce service; de posséder et mettre en service des vaisseaux de tous genres; et de construire et disposer de quais, docks, elevat-urs, entrepots, hotels, etc, et de conclure des Conventions avec d'autres compagnies.

DATE à Ottawa ce 21eme jour de fevrier, 1913.

BROSSEAU, BROSSEAU, TANSEY & ANGERS.

Avocats des Requerants.

Cité de St-Boniface.

AVIS

Le Conseil de la Cité de St-Boniface a été pétionné par les Barbiers demandant la fermeture à 7-30 heures P. M; et le Conseil a l'intention de passer un règlement à cet effet à sa prochaine séance, et invite tout ceux qui s'opposeraient à cette action de pétitionner le conseil en conséquence cette semaine.

Par Ordre
J. B. COTE
Greffier

St-Boniface, Man; le 5 mars, 1913.